



Fraude métro mais attrapé

Par JohCena100

Bonjour, je suis étudiant et j'ai donc frauder le métro. Je ne suis pas du tout malin car j' ai donner un nom et prénom et adresse trouvé sur les pages jaunes. Étant donné que je ne voulais pas que la personne en question se fasse avoir par ma faute j'ai donné une fausse date de naissance et un faux lieu de naissance. Cependant il fallait un document officiel ou alors c'était la police. J ai donc expliqué que j avais menti sur mon identité. Après avoir payé l amande ,la contrôleuse me dit " j espère que ce n' était pas vraiment une identité car sinon la personne peut porter plainte". Puis ma laisser partir.

Je me demande donc et m inquiète un peu de savoir si la personne peut porter plainte contre moi. Étant donné que j ai donner une fausse date de naissance et un faux lieu de naissance qui ne lui correspondes pas . De plus je ne sais pas et je ne pense pas qu'elle a effectuée une amande à l adresse que j avais donné étant donné que je lui ai dit avoir menti. Qu elle sont les risques aidez moi je suis paniqué et maintenant je peut vous dire que je vais payer mon métro.
Merci bonne soirée

Par Isadore

Bonjour,

je suis étudiant et j'ai donc frauder le métro

Il n'y a pas de lien entre les deux propositions. On peut étudier sans frauder dans les transports en commun.

Je me demande donc et m inquiète un peu de savoir si la personne peut porter plainte contre moi. Étant donné que j ai donner une fausse date de naissance et un faux lieu de naissance qui ne lui correspondes pas .

Bah oui. La simple usurpation du nom de la personne est un délit. Au passage, qu'une partie des données soient fausse ne lui auraient pas évité d'être verbalisé. Donc c'est bien gentil d'avoir des scrupules, mais la personne en question aurait pu avoir de gros problèmes, y compris finir avec ses comptes bloqués suite à une SATD sans comprendre pourquoi. Elle aurait été soudainement incapable de payer son loyer, sa nourriture, aurait eu des frais de rejet pour ses prélèvements, enfin bref c'est vraiment grave, bien plus que de ne pas payer son billet.

De plus je ne sais pas et je ne pense pas qu'elle a effectuée une amande à l adresse que j avais donné étant donné que je lui ai dit avoir menti.

Je ne vois pas pourquoi la contrôleuse enverrait une amende à une personne innocente si vous avez ensuite rectifié votre déclaration, surtout que l'amende a été payée.

Qu elle sont les risques aidez moi je suis paniqué

Si une plainte est déposée, vous risquez 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende (usage d'un faux). En l'occurrence, je ne vois pas comment la victime l'apprendrait si la compagnie ne dépose pas plainte, mais ne recommencez pas ce genre de sottise. Comme je l'ai dit, cela peut avoir des conséquences très graves pour la victime. Il y a des gens qui finissent dans des galères sans nom à devoir prouver leur innocence et se sortir des difficultés financières.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418753]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418753[/url]

Si c'est votre premier délit, en pratique vous auriez sans doute du sursis et une amende. Mais franchement, finir avec un casier pour un billet non payé, c'est idiot.

Si jamais vous avez des problèmes financiers, il peut y avoir des aides ou des recours. N'hésitez pas à poser des questions sur le forum à ce sujet.

Maintenant je peut vous dire que je vais payer mon métro

Oui, ça vous fera des économies sur le long terme. Si vous recommencez à ne pas payer, assumez directement. Une amende forfaitaire c'est cher du kilomètre, mais une fois qu'elle est réglée, vous êtes tranquille.